



Conseil de l'Éducation
et de la Formation



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



**Bassins de vie
emploi-enseignement-formation,
quel rôle pour le CEF ?**

Avis n° 118



**Conseil de l'Éducation
et de la Formation**

**Bassins de vie emploi-enseignement-formation,
quel rôle pour le CEF ?**

**Avis n°118
Conseil du 23 novembre 2012**

Avertissement :

En application du décret relatif à la féminisation des noms de métiers, fonctions, grades ou titres, du 21 juin 1993, le CEF tient à préciser que, pour des raisons de lisibilité, ces noms exprimés au masculin doivent systématiquement se lire au masculin et au féminin.

1. Contexte

Le CEF a toujours prôné un pilotage de l'enseignement tout au long de la vie impliquant tous les opérateurs d'enseignement et de formation en collaboration avec les services publics de l'emploi. Ainsi, dans l'Avis 108 *Vers une politique cohérente de gestion de la qualité dans le cadre de l'enseignement qualifiant et de la formation professionnelle*, le CEF recommande de

- ▶ Définir une **vision stratégique** à partager entre les gouvernements de la Communauté française, de la Région wallonne et de la Cocof pour le développement d'une politique commune en matière d'apprentissage tout au long de la vie.
- ▶ Décliner et faire partager cette **vision stratégique** par les opérateurs d'enseignement qualifiant et de formation, ainsi que par le Consortium de validation des compétences, dans cette même logique de développement des conditions nécessaires à l'apprentissage tout au long de la vie.

[...]

- ▶ **Développer des outils de pilotage et/ou coordonner les outils de pilotage existants** par rapport à ces objectifs et ce, à chaque niveau (au niveau stratégique de la communauté française, au niveau territorial intermédiaire et au niveau des institutions d'enseignement et de formation).

Le projet de bassins de vie repris dans les déclarations de politique wallonne¹ et communautaire² de 2009 ainsi que dans le plan Marshall 2.vert se situe dans cette perspective au niveau territorial intermédiaire.

¹ Extraits de la déclaration de politique régionale :

1.2.1. Amplifier les synergies et renforcer la cohérence entre les acteurs de l'enseignement qualifiant, les opérateurs de formation et les acteurs du développement régional

La Fédération Wallonie-Bruxelles s'est récemment dotée d'un cadre décretaal visant à encourager les synergies et à renforcer la cohérence entre les établissements des différents réseaux au niveau des bassins scolaires. [...]

Ceci passera également par l'extension de cette dynamique de structuration par bassin aux secteurs de la formation professionnelle et des fonds sectoriels, par la création de « pôles de formation ».

Ces « pôles » rassembleront, notamment, les représentants de l'enseignement qualifiant, de l'enseignement de promotion sociale, de l'enseignement supérieur organisant des baccalauréats « professionnalisants », ainsi que les opérateurs de formation, les fonds sectoriels des entreprises et les partenaires sociaux.

[...]

6.1. Créer des pôles de formation

[...]

Ces bassins et ces pôles permettront d'harmoniser l'offre de formation et de s'inscrire dans une logique de concertation et de pilotage des acteurs locaux. Ils fédéreront les énergies, les compétences et les financements en matière d'enseignement qualifiant et de formation professionnelle, en liaison avec le monde des entreprises et les fonds sectoriels. Ces pôles devront, par ailleurs, s'impliquer dans une réelle politique d'orientation.

² Extraits de la déclaration de politique communautaire :

Le plan Marshall2.vert vise le développement de *bassins de vie* et la création de *pôles de formation* dont les objectifs sont :

- ▶ *d'encourager les synergies et renforcer la cohérence entre les établissements des différents réseaux au niveau des bassins scolaires ;*
- ▶ *de réunir les représentants de l'enseignement qualifiant, de l'enseignement de promotion sociale, de l'enseignement supérieur organisant des baccalauréats « professionnalisants », ainsi que les opérateurs de formation, les fonds sectoriels des entreprises, le service public pour l'emploi et les partenaires sociaux autour d'objectifs communs. Ensemble, il s'agira d'harmoniser l'offre de formation et de construire de véritables filières qui permettent de favoriser la continuité du parcours de qualification des futurs travailleurs et de s'inscrire dans une logique de concertation et de pilotage par les acteurs locaux.*

Deux groupes de travail d'experts ont été chargés d'étudier la mise en place des bassins. Les gouvernements ont pris acte des rapports de ces deux groupes en novembre 2011 et ont soumis ceux-ci à l'Avis de différents Conseils.

Quatre Avis ont été remis respectivement par le Conseil économique et social de Wallonie (CESW), le Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale (CESRBC), la Commission consultative formation emploi enseignement (CCFEE) et le Conseil supérieur des centres P.M.S (CSCPMS).

Le CEF a marqué son intérêt pour le projet de bassins de vie emploi-enseignement-formation qui répondent à cet objectif de pilotage au niveau territorial intermédiaire. Il en a fait, après la présentation de l'Avis de la CCFEE à la Chambre de la Formation de juin 2012, l'objet de la journée de rentrée de la Chambre de la Formation d'août 2012 à laquelle étaient invités des représentants des deux Conseils économiques et sociaux ayant remis un Avis sur le sujet.

Au cours du débat organisé lors de cette journée, M. Baudouin Duelz, chef de cabinet de Mme la Ministre Marie-Dominique Simonet, a tracé les grandes lignes d'un projet d'accord de coopération concernant les bassins de vie entre les entités fédérées de l'espace Wallonie-Bruxelles concernées par les politiques d'emploi, d'enseignement et de formation.

Le CEF a retenu les éléments suivants de cet exposé :

Concernant la définition :

- ▶ Un bassin de vie emploi-enseignement-formation est un outil de développement économique et social dont le premier objectif est d'améliorer le niveau d'éducation et de formation des citoyens en vue d'une meilleure insertion socioprofessionnelle.

1.7. Développer des instances de co-responsabilisation par bassin de vie

A côté du pilotage du système scolaire assuré par la Fédération Wallonie-Bruxelles et d'une plus grande autonomie d'action pour les acteurs locaux, le Gouvernement entend également soutenir une dynamique de co-responsabilisation des acteurs à l'échelle de bassins de vie.

[...]

L'implication de l'institution régionale, porteuse du projet économique, et la prise en compte des spécificités de chaque bassin permettront de mieux intégrer les établissements scolaires dans les stratégies de redressement économique et d'établir un véritable partenariat local entre les établissements scolaires, les opérateurs de formation, les fonds sectoriels des entreprises et les partenaires sociaux interprofessionnels.

[...]

Ceci passera également par l'extension, au niveau des politiques régionales, de cette dynamique de structuration par bassin aux secteurs de la formation professionnelle et des fonds sectoriels, par la création de « pôles de formation ».

Ces « pôles » rassembleront notamment les représentants de l'enseignement qualifiant, de l'enseignement de promotion sociale, de l'enseignement supérieur organisant des baccalauréats « professionnalisants », ainsi que les opérateurs de formation, les fonds sectoriels des entreprises et les partenaires sociaux.

[...]

Concernant les objectifs principaux :

- ▶ Il faut développer une offre d'enseignement et de formation intéressante, visible, transparente, plus cohérente, en termes de parcours, qui donne à chacun des chances d'emploi et des possibilités de recrutement pour les entreprises.
- ▶ Il ne suffit pas d'offrir des formations intéressantes, il faut aussi accompagner, orienter, guider les jeunes. Il faut assortir cela de promotion des métiers, des filières en travaillant sur les transitions, entre formation initiale et ultérieure puis vers l'emploi.

Concernant les structures et les missions

- ▶ Il s'agit de rassembler et de faire collaborer les acteurs agissant au sein d'organismes existants, donc de mettre sur pied une instance de collaboration composée d'acteurs de l'enseignement, de la formation et de l'emploi.
- ▶ Cette instance, aura deux missions :
 - rassembler, susciter ou faire une série d'études sur les ressources et les besoins, y compris les besoins en termes de transition, d'accompagnement etc.
 - définir des priorités en termes de liens enseignement-formation-emploi et des points de vigilance
- ▶ Ces études, priorités et points de vigilance doivent percoler vers les acteurs pour les programmations ou d'autres actions organisées sous formes de pôles de synergie approuvés par l'instance.

Concernant l'articulation entre les objectifs stratégiques des entités fédérées compétentes et les besoins du terrain :

- ▶ Les bassins sont une réponse parmi d'autres pour répondre au fait que les décisions prises au niveau supérieur n'atterrissent pas sur le terrain ou mettent des années avant de s'enraciner. Il s'agit de mettre les acteurs locaux en responsabilité.
- ▶ Des pôles de synergie permanents et organisés dans tous les bassins de vie sont envisagés sans préjuger de leur caractère obligatoire ou non. On pense actuellement à l'alphabétisation et aux outils de l'orientation.

2. Constats

Considérant :

- 2.1.** les Avis rendus respectivement par le CESW, le CESRBC, la CCFEE et le CSCPMS
- 2.2.** la nécessité de développer un pilotage de l'apprentissage tout au long de la vie selon une double démarche :
 - une démarche descendante visant à rendre opérationnels au niveau du terrain les objectifs stratégiques transversaux définis par les gouvernements des entités fédérées agissant dans le champ de l'emploi, de l'enseignement et de la formation
 - une démarche ascendante qui permet de tenir compte des réalités locales en développant des thématiques spécifiques propres à chaque sous-région
- 2.3.** le rôle pivot que peuvent jouer les bassins de vie emploi-enseignement-formation pour articuler ces deux démarches
- 2.4.** la nécessité, en complément à cette double démarche, de collaborations entre bassins afin, entre autres, de permettre la circulation de l'information, de partager des équipements, d'assurer l'accès de citoyens d'autres bassins à certaines formations spécifiques...
- 2.5.** la nécessité d'assoir ces politiques sur des statistiques coordonnées entre les différentes parties prenantes voire sur la définition d'indicateurs communs entre enseignement et formation
- 2.6.** la nécessité de faire collaborer des organismes existants agissant dans les champs de l'emploi, de l'enseignement et de la formation sans alourdir la complexité institutionnelle actuelle
- 2.7.** la nécessité pour définir les objectifs stratégiques transversaux de consulter, en respectant les rôles et compétences de chacun, les partenaires sociaux au sein d'organismes paritaires et l'ensemble des acteurs impliqués dans les champs de l'éducation et de la formation au sein de l'espace Wallonie-Bruxelles
- 2.8.** la composition et les missions du CEF qui en font le seul organe consultatif transversal au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Wallonie et la Commission communautaire française où sont représentés les acteurs impliqués dans les champs de l'enseignement et de la formation
- 2.9.** la capacité d'anticipation et de définition d'objectifs stratégiques du CEF qui se traduit, entre autres, par ses Avis³ concernant la validation des compétences, l'orientation, le développement des outils issus des politiques européennes (CEC, ECVET), la gestion de la qualité, etc.
- 2.10.** l'implication du CEF dans les politiques européennes lui permettant d'anticiper les enjeux, les opportunités et/ou les dangers de ces politiques au niveau de la Belgique francophone

³ Nombre d'Avis du CEF sont à l'origine de réalisations récentes ou en cours de développements. Peuvent être cités le dispositif de validation des compétences, le service francophone des métiers et qualifications, la certification par unités, le futur cadre francophone des certifications, etc.

3. Recommandations

3.1. Le CEF encourage le développement des bassins de vie emploi-enseignement-formation.

- ▶ Ceux-ci répondent, au niveau territorial intermédiaire, à la nécessité de piloter l'apprentissage tout au long de la vie en impliquant l'ensemble des opérateurs d'enseignement, de formation et les services publics de l'emploi
- ▶ Toutefois le pilotage de l'apprentissage tout au long de la vie doit aussi se développer au niveau global de l'espace Wallonie-Bruxelles afin, entre autres, de faciliter la reconnaissance des acquis et les parcours de formation des citoyens au niveau de cet espace, de permettre un pilotage de l'enseignement supérieur et de la recherche à une échelle comparable aux institutions d'enseignement supérieur européennes, etc.

3.2. Le CEF insiste sur la nécessité d'articuler une démarche descendante et une démarche ascendante.

- ▶ La définition de priorités et de projets (pôles de synergie) répondant aux besoins locaux doivent s'inscrire dans les stratégies régionales de la Wallonie et de Bruxelles tout en portant également l'accent sur des thèmes transversaux à l'espace Wallonie-Bruxelles dans les domaines de l'enseignement et de la formation en vue de l'emploi. Ainsi, les bassins sont un point de rencontre entre la mise en œuvre de politiques régionales et les initiatives ou projets au plan sous-régional et local.

3.3. Le CEF recommande la mise en réseau et le développement de collaborations entre organismes existants pour assurer le pilotage de l'apprentissage tout au long de la vie afin de ne pas alourdir la complexité des institutions actuelles.

- ▶ Ce principe doit s'appliquer tant au niveau des bassins qu'au niveau global où se définissent les objectifs stratégiques transversaux.

3.4. Le CEF prône une démarche consultative pour la définition, par les gouvernements et collège des entités fédérées concernées, des objectifs stratégiques transversaux à mettre en œuvre dans les bassins.

- ▶ Les partenaires sociaux au sein des Conseils économiques et sociaux donneront paritairement un Avis sur les priorités à développer en fonction des besoins économiques et sociaux de Wallonie et de la Région de Bruxelles-Capitale ainsi que des thématiques sectorielles à développer.
- ▶ L'Avis des acteurs impliqués dans le champ de l'éducation et de la formation au niveau de l'espace Wallonie-Bruxelles sera également sollicité. Cet Avis portera sur les thèmes transversaux à développer dans le cadre des politiques d'enseignement et de formation en lien avec l'emploi.
- ▶ Temporellement, il serait utile que l'Avis émanant des acteurs impliqués dans le champ de l'éducation et de la formation précède les Avis des Conseils économiques et sociaux afin de pouvoir nourrir, si opportun, ces derniers.

3.5. Le CEF propose d'assurer la mission d'Avis émanant des acteurs impliqués dans le champ de l'enseignement et de la formation dans l'espace Wallonie-Bruxelles.

- ▶ Le CEF devra remettre annuellement un Avis concernant les thèmes transversaux à prendre en compte dans le cadre des politiques d'enseignements et de formation en lien avec l'emploi. Cet Avis sera accompagné de pistes pour l'opérationnalisation de ces politiques issues des Avis antérieurs du CEF.
- ▶ Cet Avis sera transmis aux gouvernements et collège des entités fédérées concernées ainsi qu'au Conseil économique et social de Wallonie et au Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale.

3.6. Le CEF souhaite le renforcement de son équipe par une expertise émanant des opérateurs publics de formation professionnelle.

- ▶ L'apport d'experts issus de la formation professionnelle serait à même de renforcer le caractère transversal du CEF et devrait lui permettre d'assurer au mieux la collaboration des opérateurs d'enseignement et de formation dans la perspective des bassins de vie emploi-enseignement-formation.

Conseil de l'Éducation et de la Formation

Bd. Léopold II, 44 - 1080 BRUXELLES

Tél. 02/413.26.21

Fax 02/413.27.11

cef@cfwb.be

www.cef.cfwb.be

